

Commission de Suivi de Site (CSS)
Installation de stockage de déchets non dangereux
SUEZ RV Méditerranée (SITA Sud)
commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue
Réunion du 28 juin 2019
- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLÉANTS, SUIVANT ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 27 NOVEMBRE 2018

PRESIDENT

DEMARET Thierry	SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PRÉFECTURE VAUCLUSE / PRÉSIDENT	Présent
-----------------	--	---------

COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »

PIEYRE Alain	DDPP	Présent
BARAFORT Alain	DREAL	Présent
VIRGILLE Laurence	DTT	
GARCIA Stéphanie	ARS	Présente
	DIRECCTE	

COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

Titulaires

GUIN Joël	SIDOMRA	
MOUREAU Guy	COMMUNE D'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE	Présent
DAVID Karine	COMMUNE DE VEDÈNE	Présent
COUSTON Rémy	COMMUNE DE SAINT SATURNIN LES AVIGNON	Présent
SCHNEIDER Estelle	COMMUNE DU THOR	
RICHARD Louis	COMMUNE DE VELLERON	
GAINTRAND Bernard	COMMUNE DE PERNES LES FONTAINES	Présent
CHAZAL Gilbert	COMMUNE DE JONQUERETTES	Présent

Suppléants

DUPRAT Florence	SIDOMRA	
PELLEGRINI Galina	COMMUNE D'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE	
GARCIA Jean-Charles	COMMUNE DE VEDÈNE	
MAHU Thomas	COMMUNE DE SAINT SATURNIN LES AVIGNON	
BLANES Thierry	COMMUNE DU THOR	
BANACHE Guy	COMMUNE DE VELLERON	
MARTINEZ Nadia	COMMUNE DE PERNES LES FONTAINES	
MARTOS Karima	COMMUNE DE JONQUERETTES	

COLLÈGE « RIVERAINS OU ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT »

Titulaires

BONNEAU Jean-Paul	ASSOCIATION FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT VAUCLUSE	Excusé
JEAN Florence	ASSOCIATION « SAINT-SAT' ENVIRONNEMENT »	
LAVESQUE Jacques	ENVIRONNEMENT ENTRAIGUES	Présent
MASSE Gabriel	ASSOCIATION DE L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE	Présent
ANTIC Magali	ASSOCIATION DÉFENSE L'ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE ENTRAIGUES	Représentée
BROSSET Didier	ASSOCIATION DES RIVERAINS DE LA TRÉVOUSE	
BOUILLAGUET Jean-Noël	APQNPE	Présent

Suppléants

BERNARD Nicole	ASSOCIATION FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT VAUCLUSE	Présente
QUINIOU Clotilde	ASSOCIATION « SAINT-SAT' ENVIRONNEMENT »	
CLERC Christian	ENVIRONNEMENT ENTRAIGUES	Présent
RANOCCHI Claude	ASSOCIATION DE L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE	
TESTUD Ginette	ASSOCIATION DE DÉFENSE ET DE L'ENVIRONNEMENT DU CADRE DE VIE D'ENTRAIGUES	
BERTHELIN François	ASSOCIATION DES RIVERAINS DE LA TRÉVOUSE	
MALINVERNO Sylviane	APQNP	Représentée

COLLÈGE « EXPLOITANTS »

Titulaire

VIVIER Jérôme	SUEZ RV MÉDITERRANÉE (SITA SUD)	Présent
----------------------	---------------------------------	---------

Suppléant

MANGOT Sébastien	SUEZ RV MÉDITERRANÉE (SITA SUD)	
-------------------------	---------------------------------	--

COLLÈGE « SALARIÉS »

Titulaire

PRIEUR Anne-Marie	SUEZ RV MÉDITERRANÉE (SITA SUD)	Présente
--------------------------	---------------------------------	----------

Suppléant

CATHALA Claude	SUEZ RV MÉDITERRANÉE (SITA SUD)	
-----------------------	---------------------------------	--

PERSONNE QUALIFIÉE

GOY ANNE-LAURE	RÉGION SUD	Présente
-----------------------	------------	----------

SDIS

MERCIER Sylvain	ATMO SUD	
------------------------	----------	--

SECRÉTARIAT

SACHER Michel	CYPRES	Présent
----------------------	--------	---------

AUTRES PRÉSENTS NON DÉSIGNÉS

COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »

HACHE Sylvie	DDPP	Présente
---------------------	------	----------

GUILLEVIC Sabrina	DREAL	Présente
--------------------------	-------	----------

COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

JULLIEN Rémy	SIDOMRA	Présent
---------------------	---------	---------

COLLÈGE « RIVERAINS OU ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT »

SURTEL Monique	ASSOCIATION « SAINT-SAT' ENVIRONNEMENT »	Présente
-----------------------	--	----------

COLLÈGE « EXPLOITANTS »

LE CARRERES Loïc	SUEZ RV MÉDITERRANÉE (SITA SUD)	Présent
-------------------------	---------------------------------	---------

LLONGARIO Olivia	BURGEAP / SUEZ RV MÉDITERRANÉE (SITA SUD)	Présente
-------------------------	---	----------

La réunion débute à 10h05. Elle est ouverte par Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Vaucluse, Thierry Demaret, qui remercie le maire pour l'accueil de cette commission.

Quelques précisions sont rajoutées : en 2018, la CSS s'est réunie en septembre, c'était trop tard. Cette année, il était important que la réunion soit tenue avant l'été. Bien que les invitations soient parties tardivement, les délais de prévenance ont été respectés.

M. Demaret présente l'ordre du jour. Il n'y a pas de question liminaire.

QUORUM

NOMBRE DE PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

COLLÈGE ÉTAT (56 VOIX/MEMBRE) :	3 PRÉSENTS - 0 POUVOIR / 5 MEMBRES	168 VOIX
COLLÈGE COLLECTIVITÉS (35 VOIX/MEMBRE) :	5 PRÉSENTS - 0 POUVOIR / 8 MEMBRES	175 VOIX
COLLÈGE EXPLOITANT (280 VOIX/MEMBRE) :	1 PRÉSENT - 0 POUVOIR / 1 MEMBRE	280 VOIX
COLLÈGE ASSOCIATIONS (40 VOIX/MEMBRE) :	4 PRÉSENTS - 1 POUVOIR / 7 MEMBRES	200 VOIX
COLLÈGE SALARIÉS (280 VOIX/MEMBRE) :	1 PRÉSENT - 1 POUVOIR / 1 MEMBRE	280 VOIX
PERSONNES QUALIFIÉES (56 VOIX/MEMBRE) :	1 PRÉSENT - 0 POUVOIR / 3 MEMBRES	56 VOIX

TOTAL : 15 PRÉSENTS - 1 REPRÉSENTÉS = 16 MEMBRES (SOIT 1159 VOIX) SUR 25 MEMBRES (1568 VOIX).

Le quorum est atteint (15 membres de la CSS sont présents et 1 membre a transmis son pouvoir = 16 membres sur 25) ; le comité peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est présenté par le président.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA CSS DU 4 SEPTEMBRE 2018

Le compte-rendu de la CSS du 4 septembre 2018 est soumis au vote par le président, il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention.

Résolution:

La Commission adopte le compte-rendu de la CSS du 12 décembre 2016.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 1159

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2018 DE L'EXPLOITANT

Un diaporama (en **annexe**) est présenté par M. Vivier ; c'est un résumé du rapport annuel envoyé à tous les membres de la CSS. **Précision** : un complément au diaporama initial ayant été demandé en séance, il est également joint au présent compte-rendu.

M. Vivier demande d'excuser la directrice qui n'a pas pu être présente pour raisons familiales.

BILAN APPORTS

Bois de type A : palettes - Type B autres bois.

Les déchets verts frais sont destinés à la valorisation énergétique.

La fréquentation de la déchetterie est stable. Elle est gérée par le Grand Avignon.

Question de M. le Sous-Préfet : Quelle est l'évolution depuis l'année dernière ?

M. Vivier : + 2% pour l'apport du Vaucluse ; moins d'apport des Bouches-du-Rhône qu'en 2017 pour le traitement biologique.

M. le Sous-Préfet souhaite que des tableaux comparatifs soient faits et que la présentation reste identique d'une année sur l'autre pour faciliter les comparaisons.

TRAVAUX

Quelques précisions...

Le site est équipé de 2 balises de radioprotection. Toute matière entrante est analysée. En cas de déclenchement, un isolement est réalisé.

Zone d'accès restreint : création de cet espace pour isoler et protéger les collaborateurs du matériel roulant.

CONTRÔLES D'ADMISSION

Un agent à quai contrôle les admissions. Déchets interdits : pneus, bouteilles de gaz. Non-conformité pour les camions qui n'ont pas de certificat.

La DRÉAL demande de classer non-conforme toute benne dont le contenu présente une différence de 40% supérieure au taux de valorisation retenu. Une fiche d'écart doit alors être produite.

Depuis avril 2019, l'exploitant a fait passer le seuil de détection à 20%, car, si le seuil de non-conformité de bennes était de 8 % en 2018, il a baissé à 4% entre janvier et avril 2019.

Question de Mme. Goy (Conseil Régional) : Peut-on étendre la détection au verre et au plastique qui sont, avec le carton, la ferraille et les palettes, les cinq flux réglementaires à contrôler ?

M. Vivier : Il est très difficile de contrôler les taux de verre et de plastique dans les bennes.

M. Demaret : Que fait-on des contenus des bennes non conformes ? On ne peut pas les renvoyer ?

M. Vivier : Les contenus sont traités. Il n'y a pas de pénalisation financière du client. Mais une démarche d'explication est entreprise vers celui-ci par le service commercial.

Mme. Goy : Et pour les grands comptes (par exemple Véolia) ? la fiche d'écart est envoyée vers le client grand compte. C'est lui qui fait la démarche vers le client initial.

M. Moureau : Y a-t-il des contrôles chez les clients ?

M. Vivier : Non, mais la réduction des non-conformités prouve que c'est fait de mieux en mieux.

M. Barafort : Y a-t-il des mauvais élèves ?

M. Vivier : Oui. Il a été créé un top 5 ! Ces clients sont alors détournés vers les centres de tri. Au bout de quelques mois, la situation s'améliore.

M. Barafort propose que pour le top 5, la décharge se fasse systématiquement dans le centre de tri, puis recharge si OK.

M. Vivier : C'est une décision de la direction. Quand il existe des bennes complètes de housses ou de bâches (plastiques), c'est facile. Mais pour les déchets en mélange, c'est plus compliqué.

M. Moureau : Il n'y a pas de pénalité financière ?

M. Vivier : quand la benne a été détournée vers le centre de tri, une pénalité de 50 €/tonne est appliquée.

Mme. Goy : Il faudrait caractériser le contenu des bennes pour définir les filières et les exutoires possibles (dans la perspective de la baisse de 800 000 t de déchets dans la région).

M. Vivier : La caractérisation de bennes est envisagée.

Question de Mme. Surtel (St-Sat' Environnement - pas dans AP) : L'Occitanie a trouvé le moyen de recycler tous ses plastiques. Pourquoi ne le fait-on pas ici ?

M. Vivier : C'est un vrai problème.

Mme. Goy : Les régions voisines font de la valorisation énergétique par brûlage. Elles ne séparent pas les plastiques et ne les valorisent pas.

M. Barafort : La priorité est le traitement des déchets ménagers.

Remarque de Mme Bernard (FNE) : Un chiffre est choquant dans le rapport d'activité : c'est les 13 100 tonnes de déchets ménagers en provenance de Vedène. Pourquoi autant, ça correspond à 24 jours d'arrêt total de l'unité de Vedène ?

M. Vivier : Entraigues est en secours de Vedène, en cas de maintenance ou d'arrêt technique. Il faut demander à Novalie le détail sur ces chiffres.

M. Jullien (SIDOMRA) : Il y a 4 fours à Vedène. Il est prévu un arrêt technique de 3 semaines par an et par four. Aucun autre arrêt n'a été fait en 2018. Les arrêts représentent 5% du temps annuel.

M. Barafort : La DRÉAL contrôle le bilan complet de ces arrêts : 10 562 t ont été détournées.

Mme Guillevic : Il est certainement possible d'optimiser ces arrêts et ces transferts.

M. Barafort : Il est important de bien prévoir ces arrêts à l'avance pour avoir les capacités de stockage au plus haut (et les fosses au plus bas).

Mme Bernard (FNE) : Les goélands trahissent un apport de déchets ménager. Aujourd'hui ce sont plutôt des milans noirs (des charognards) qui survolent le site.

M. Vivier : Un partenariat existe avec la société de chasse pour piégeage des corneilles et des pies. Une autorisation de chasse hors période existe aussi pour les nuisibles.

M. Lavesque : l'année 2018 a vu baisser le nombre d'oiseaux par rapport à 2017. Mais ils reviennent. Un contact direct avec M. Lavesque est possible pour mise en œuvre de piégeages.

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

M. Vivier : Tous les chiffres sont dans le rapport annuel à disposition de tous les membres.

M. le Sous-Préfet : La présentation de 2017 présentait des chiffres ; il n'y en a plus. C'est une perte d'information. Il faut une permanence des méthodes afin que des comparaisons soient faciles.

SUIVI DE L'AIR AMBIANT

Mme Llongario (BURGEAP) présente un diaporama (en **annexe**)

Les mêmes méthodes qu'en 2010 ont été appliquées (H₂S, PM₁₀, Métaux).

H₂S : sur une semaine

PM₁₀ : journalier

Pour 2019, le protocole sera reproduit.

Question de Mme. Jean (St-Sat' Environnement) : Les campagnes de mesure durent 1 jour ou 1 semaine. Il semble que ce soit insuffisant pour étendre à une représentativité annuelle. Par ailleurs les chiffres sont comparés à des normes industrielles et pas à des normes sanitaires. L'effet cocktail n'est pas pris en compte, il est pourtant admis qu'il est plus grave que les doses individuelles.

Mme. Llongario : Les comparaisons sont faites par rapports à des normes de la qualité de l'air (non industrielle) et pour H₂S, par rapport à la valeur toxique de référence (VTR) qui est une norme sanitaire.

Mme. Jean : Lors des campagnes de mesures, le mistral a soufflé 40% du temps, ce qui a dispersé les polluants. Les résultats auraient été certainement différents en période calme.

Mme. Llongario : Les campagnes sont programmées à des périodes significatives, et les émissions sont suivies tous les ans.

Mme. Jean/Surtel : Pour la population, l'important est la santé. Il faut connaître les concentrations aux pires moments, par exemple l'hiver, quand les polluants restent plaqués au sol.

Mme Guillevic : 2018 est la deuxième année de mesure. Il n'y a pas d'inconvénient à déplacer la campagne lors de conditions météo différentes.

DÉCISION

M. le Sous-Préfet : Pour 2019, la campagne aura lieu aux dates initialement prévues. En 2020, elle se fera en début d'année, en période hivernale.

SUIVI DES EFFLUENTS

Écart sur lixiviats, mais ils sont traités sur le site.

DSH = débourbeur / séparateur à hydrocarbures

Question de Mme Bernard (FNE) : Il a été relevé une conductivité élevée sur le PZ2 (piézomètre) ; quelle en est la raison ?

M. Le Carreres : le PZ2 est en aval du site, non impacté.

Mme Bernard souhaite une réponse à l'issue de la réunion.

INCIDENTS

Feu d'août 2018 : traité l'année dernière.

2 départs de feu en 2019.

Incident du 3 août sur l'unité de traitement des lixiviats : une cuve de concentrats sera changée et une rétention sera mise en place autour des 2 cuves.

VISITES D'INSPECTION 2018

Mme Guillevic présente un diaporama (en **annexe**).

4 visites d'inspection en 2018.

28 MARS 2018

Pas de levée de la mise en demeure : attente des résultats de non-conformité.

2 MAI 2018

4 fiches non soldées. Proposition de mise en demeure. En cours de réponse.

24 JUILLET 2018

RAS

8 AOÛT 2018

Casier C'2 : sujet traité à la dernière réunion de la CSS.

Lixiviats : voir diapos 8, 9 et 10

Pas de question.

NUISANCES OLFACTIVES

Question de Mme. Surtel : Quelles mesures pour traiter les odeurs gênantes provenant des casiers C17 et C18 ?

M. Vivier : Des odeurs ont effectivement été ressenties entre novembre 2018 et février 2019. Elles sont dues à des décisions tardives concernant la couverture des casiers. Explications : le soir, les puits de biogaz sont fermés. Il y a une condensation pendant la nuit. À l'ouverture le matin, l'évaporation crée des nuisances olfactives. Pour y remédier, des chaussettes de charbon actif sont introduites dans les puits pour capter le biogaz.

L'exploitant est désolé de ces désagréments, ressentis en particulier à Vedène et Saint Saturnin. Un industriel du traitement de déchets est conscient qu'il peut y avoir des nuisances ; il essaye de les réduire au maximum...

Remarque de Mme Bernard (FNE) : FNE a écrit en mars 2019 à l'exploitant. La réponse est insatisfaisante ! Il y a eu 6 mois de nuisances (2 en 2018 et 4 en 2019). Les riverains doivent être la première préoccupation de l'exploitant.

M. Vivier : Les travaux de réaménagement ont été terminés en février et une tournée pour vérification a été mise en œuvre. Le SRO (service régional des odeurs - AtmoSud) n'a reçu des plaintes que jusqu'à fin février.

SUIVI OLFACTIF

M. Vivier : Toutes les observations et les plaintes au SRO sont suivies d'une enquête. Les désagréments constatés avaient été signifiés avant aux mairies et à la DRÉAL. La commune de Jonquerettes sera dorénavant dans la boucle d'information.

M. le Sous-Préfet : Il faut, non seulement informer, mais aussi tout faire pour réduire les nuisances prévisionnelles.

M. Couston : Il est important d'avoir l'information avant, mais il est difficile pour les élus d'apporter une réponse sans solution technique.

DEMANDE DE REPORT D'UN AN DE LA DIMINUTION DE LA CAPACITÉ DE STOCKAGE DE 90 000 À 80 000 TONNES/AN

Par suite de la fermeture de l'ISDND Delta Déchets d'Orange, il y a une sollicitation d'anciens clients (du Vaucluse) pour trouver un exutoire dans le Vaucluse.

Suez Sita-Sud demande donc le report d'un an de la diminution de la capacité de stockage de 90 000 à 80 000 tonnes.

Mme. Goy : Le Conseil Régional a voté le plan régional de prévention et de gestion des déchets le 26 juin. Il définit 4 bassins de vie avec des capacités autorisées. Nous sommes ici dans le bassin « Espace Rhodanien (Vaucluse + Pays d'Arles) : 750 000 habitants ; limites de capacités autorisées : 170 000 t. aucun site complémentaire n'est envisageable. Nous vivons une situation de tension car l'exportation vers Bellegarde ou Donzère est peu favorable.

Dans ce contexte, le report de la diminution de la capacité est important.

M. Barafort : À court terme, il n'y a pas d'autre solution. Les déchets d'activité seuls allant vers Entraigues sont estimés à 11 000 t/an. 4 communautés de communes allaient vers Delta Déchets. 1 communauté de communes allait vers Donzère. Le Pays d'Arles allait vers Bellegarde. Mais le traitement des déchets ménagers est possible sur le Vaucluse.

Mme. Goy : Si on ajoute les encombrants de déchetterie, le gisement est de 19 000 t/an.

Mme Bernard : FNE Vaucluse a pris position. FNE était favorable à une fermeture « douce » de Delta Déchets en 2021. Dans la situation actuelle, et pour garder les possibilités de traitement des déchets dans le Vaucluse, FNE ne peut s'opposer à cette demande de report de la diminution des capacités de stockage pour l'IDSND d'Entraigues. Mais FNE demande de ne pas l'inscrire dans la pérennité : cette possibilité devra être revue tous les ans.

FNE souhaite que les quantités reçues soient diminuées. Elle interpelle les élus qui ont une responsabilité dans cette diminution. FNE continue, depuis 2004, à demander la création d'une structure du type SIDOMRA.

M. Moureau : Si des communes ont fait des efforts, ce sont bien celles adhérentes au SIDOMRA. D'autres communes, non adhérentes, cherchent à payer le moins possible : ce n'est plus tenable. Il faut que l'évolution aille dans le sens de l'intérêt général. Mais les communes ne sont pas totalement décisionnaires en matière de gestion des déchets : il faut associer la Région et l'État.

M. le Sous-Préfet : La Région est compétente pour la *seule* planification ; l'État est compétent pour le contrôle *et en matière d'autorisations d'ICPE*.

Mme. Goy : Et la Région ne spatialise pas les équipements.

Mme Bernard : Il est important de continuer à investir pour moderniser les centres de tri et en augmenter l'efficacité, comme à Vedène.

M. Couston : Les élus demandent une solidarité territoriale car nos populations souffrent. La Région, via le dernier plan, doit assumer sa responsabilité pour que nous ne subissions pas, une nouvelle fois, une extension.

QUESTIONS DIVERSES

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA CSS

Madame Hache (DDPP) annonce qu'il manque encore quelques représentants dans l'arrêté préfectoral. Elle demande, en particulier pour les associations de riverains, qu'on lui communique les statuts de l'association et le nom des représentants.

JOURNÉE PORTES OUVERTES LE 14 SEPTEMBRE

Annoncée par M. Vivier.

HORS COMPTE-RENDU

Pour donner suite à la réunion du 28 juin, l'exploitant a fait parvenir un diaporama complémentaire (en **annexe**) pour répondre aux interrogations, sur :

- ✓ L'évolution des mesures environnementales : bilan comparatif.
- ✓ La mesure des piézomètres.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion se termine à 12h30.

Le Président de la CSS



Thierry DEMARET
Secrétaire Général de la préfecture de
Vaucluse